

RCS : COMPIEGNE

Code greffe : 6002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de COMPIEGNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 01054

Numéro SIREN : 822 791 620

Nom ou dénomination : A2VL

Ce dépôt a été enregistré le 11/10/2023 sous le numéro de dépôt 7077

Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		31/12/2022			31/12/2021
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement	1 504	1 504		
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	98 577	24 742	73 835	208 960
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	2 000		2 000	2 000
	Créances rattachées à des participations	40 986		40 986	40 475
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
TOTAL (II)		143 067	26 247	116 821	251 435
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	1 522 473		1 522 473	663 762
	Avances et Acomptes versés sur commandes	300 000		300 000	895 900
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	35 590		35 590	1 696 830
	Autres créances	83 558		83 558	469 588
COMPTES DE REGULARISATION	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	69 004		69 004	32 524
	Charges constatées d'avance	840 360		840 360	1 099 008
	TOTAL (III)	2 850 986		2 850 986	4 857 612
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		2 994 053	26 247	2 967 807	5 109 047

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

40 986

40 475

certifié conforme
Mr Brunier.

DÉPOSÉ LE
11 OCT. 2023
Tribunal de Commerce de Compiègne
N°
Le Greffier

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2022

31/12/2021

Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	10 000	10 000
	RESERVES		
	Réserve légale	1 000	1 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	236 930	216 800
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	41 586	20 130
	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	289 516	247 930
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	252 289	541 384
	Emprunts et dettes financières divers (3)	1 553 305	1 004 816
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	260 000	20 000
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	463 665	1 441 375
	Dettes fiscales et sociales	148 742	641 789
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	290	1 211 754
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	2 678 291	4 861 117
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	2 967 807	5 109 047
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	41 586,44	20 129,66
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	2 222 990	4 393 024
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	1 694	1 739
(3)	Dont emprunts participatifs		

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **2 967 807** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 7 344 219** euros et un total **charges de 7 302 633** euros, dégageant ainsi un **résultat de 41 586** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2022** et finit le **31/12/2022**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de Transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2022
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement	1 504					1 504
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 504					1 504
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	19 461					19 461
	Matériel de transport	195 633				118 117	77 516
	Matériel de bureau, mobilier	1 600					1 600
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	216 694				118 117	98 577	
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	42 475		1 141		630	42 986
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	42 475		1 141		630	42 986
TOTAL		260 673		1 141		118 747	143 067

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2022
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement	1 504			1 504
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 504			1 504
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	473	1 946		2 419
	Matériel de transport	6 253	15 974	1 116	21 111
	Matériel de bureau, mobilier	1 008	203		1 211
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 734	18 124	1 116	24 742
TOTAL		9 238	18 124	1 116	26 247

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2022
PROVISIONS REGLEMEENTES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL					
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2022	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations	40 986	40 986	
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	35 590	35 590	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	3 608	3 608	
	Taxes sur la valeur ajoutée	77 249	77 249	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	2 702	2 702	
	Charges constatées d'avances	840 360	840 360	
	TOTAL DES CREANCES	1 000 495	1 000 495	
(1)	Prêts accordés en cours d'exercice			
(1)	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2022	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	1 694	1 694		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	250 595	55 294	195 301	
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	294 839	294 839		
	Fournisseurs et comptes rattachés	463 665	463 665		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	132 501	132 501		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	16 241	16 241		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	1 258 466	1 258 466		
	Autres dettes	290	290		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	2 418 291	2 222 990	195 301	
(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	50 595			
(1)	Emprunts remboursés en cours d'exercice	427 794			
(2)	Emprunts dettes associés (personnes physiques)	1 258 466			

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

31/12/2022

Total des Produits à recevoir		1
Autres créances clients <i>FACTURES A ETABLIR</i>	1	1

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2022

Total des Charges à payer		123 585
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit <i>BANQUE - INTERETS COURUS A PAYER</i>	<i>1 694</i>	1 694
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <i>FOURNISSEURS - FACT. NON PARVE</i>	<i>105 360</i>	105 360
Dettes fiscales et sociales <i>ETAT - AUTRES CHARGES A PAYER</i>	<i>16 241</i>	16 241
Autres dettes <i>AVOIR A ETABLIR</i>	<i>290</i>	290

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros

	Période	Montants	31/12/2022
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		840 360	840 360
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			840 360

Le premier loyer majoré des véhicules pris en location est étalé sur la durée du contrat. Chaque année est constaté la quote part de charge correspondante.

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros

	Période	Montants	31/12/2022
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			

Capital social

Etat exprimé en euros

31/12/2022

Nombre

Val. Nominale

Montant

ACTIONS / PARTS SOCIALES

Du capital social début exercice

1 000,00

10,0000

10 000,00

Emises pendant l'exercice

Remboursées pendant l'exercice

Du capital social fin d'exercice**1 000,00****10,0000****10 000,00**

Crédit-Bail

Etat exprimé en euros

		Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	31/12/2022
VALEUR D'ORIGINE						
AMORTISSEMENTS	Cumul exercices antérieurs				11 774	11 774
	Dotation exercice				3 925	3 925
	TOTAL				15 698	15 698
REDEVANCES PAYEES	Cumul exercices antérieurs				812 996	812 996
	Redevances Exercice				114 193	114 193
	TOTAL				927 189	927 189
REDEV. RESTANT A PAYER	à 1 an au plus				13 903	13 903
	entre 1 et 5 ans					
	à plus de 5 ans					
	TOTAL				13 903	13 903
VALEUR RESIDUELLE	à 1 an au plus				1 083	1 083
	entre 1 et 5 ans					
	à plus de 5 ans					
	TOTAL				1 083	1 083
MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE						

Ventilation du chiffre d'affaires

Etat exprimé en euros

31/12/2022

Chiffre d'affaires par secteur d'activité		7 227 876
Ventes de marchandises		3 305 530
VENTES DE VOITURES 20%	2 535 256	
VENTE DE MARCHANDISES TVA SUR MARGE 20%	(201 725)	
VENTE DE VEHICULES VALEUR D'ACHAT	971 999	
Production vendue Services		3 922 346
PRESTATIONS DE SERVICES	51 090	
LOCATION DES VEHICULES	3 734 700	
ENTRETIEN DES VEHICULES	29 728	
ASSURANCES REFACTUREES	69 304	
FRAIS FACTURES	9 002	
AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNE	220	
AUTRES PRODUITS ANNEXES NON SO	28 302	
Chiffre d'affaires par marché géographique		7 227 876
Chiffre d'affaires FRANCE		7 227 876
VENTES DE VOITURES 20%	2 535 256	
VENTE DE MARCHANDISES TVA SUR MARGE 20%	(201 725)	
VENTE DE VEHICULES VALEUR D'ACHAT	971 999	
PRESTATIONS DE SERVICES	51 090	
LOCATION DES VEHICULES	3 734 700	
ENTRETIEN DES VEHICULES	29 728	
ASSURANCES REFACTUREES	69 304	
FRAIS FACTURES	9 002	
AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNE	220	
AUTRES PRODUITS ANNEXES NON SO	28 302	

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Etat exprimé en euros

31/12/2022

Résultat avant impôts

Impôts (1)

Résultat après impôts

RESULTAT COURANT

45 689

45 689

RESULTAT EXCEPTIONNEL (et participation)

(3 624)

(3 624)

RESULTAT COMPTABLE

42 064

42 064

(1) après retraitements fiscaux.

A2VL
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 122 RUE DE LAMORLAYE, 60270 GOUVIEUX
822 791 620 RCS COMPIEGNE

RAPPORT DE GESTION DU PRÉSIDENT

Exercice clos le 31 décembre 2022

Monsieur Christophe BRUNIER, Président de la société A2VL, a, conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2022, l'activité de la Société a été la suivante :

Le résultat de l'exercice écoulé reste relativement satisfaisant.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2022, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Notre Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice en cours sont les suivants :

Le développement du chiffre d'affaires constaté au cours de l'exercice écoulé, ainsi que les résultats dégagés, nous rassurent sur le bien-fondé de notre politique commerciale, que nous poursuivrons pour l'avenir, tout en continuant à veiller au maintien des frais fixes de gestion à leur juste niveau.

INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

Conformément aux articles L. 441-14 et D. 441-6, I du Code de commerce, sont communiquées les informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients en indiquant le nombre et le montant total des factures reçues et émises non réglées au 31 décembre 2022 et la ventilation de ce montant par tranche de retard, dans le tableau suivant :

Code de commerce)

Article D. 441-6 I.-1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu							Article D. 441-6 I.-2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
O jour (indica- tif)		1 à 30 jours		31 à 60 jours		61 à 90 jours		91 jours et plus		Total (1 jour et plus)			
(A) Tranches de retard de paiement													
Nombre de factures concernées													
Montant total des factures concernées (préciser : HT ou TTC)	230 421,18 € TTC		1935,05 € TTC		0		125 948,43 € TTC		358 304,66 € TTC				
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (préciser : HT ou TTC)	8,58% HT		0,072% HT				4,69% HT		13,34% HT				
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (préciser : HT ou TTC)													
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées													
Nombre des factures exclues													
Montant total des factures exclues (préciser : HT ou TTC)													
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)													
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	☐ Délais contractuels : (préciser)												
	☐ Délais légaux : (préciser)												

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Les comptes annuels soumis à approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le chiffre d'affaires s'est élevé à 7 227 876,10 euros.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 1,64 euros.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 1 827 789,03 euros.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 5 231 854,67 euros.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 62 099,92 euros.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 18 123,85 euros.

Le montant des autres charges s'élève à 706,49 euros.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 7 140 573,96 euros.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 87 303,78 euros.

Compte tenu d'un résultat financier de -41 615,11 euros, le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 45 688,67 euros.

Le résultat exceptionnel pour l'exercice écoulé s'établit à -3 624,23 euros.

L'impôt sur les sociétés de l'exercice écoulé ressort à 478,00 euros.

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 se solde ainsi par un bénéfice de 41 586,44 euros.

Au 31 décembre 2022, le total du bilan de la Société s'élevait à 2 967 806,94 euros.

Proposition d'affectation du résultat

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à approbation, font ressortir un bénéfice de 41 586,44 euros qui recevrait l'affectation suivante :

Bénéfice de l'exercice	41 586,44 euros
Solde	41 586,44 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 278 515,95 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 289 515,95 euros.

Distributions antérieures de dividendes

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, il est précisé que la Société n'a supporté aucune dépense non déductible fiscalement au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

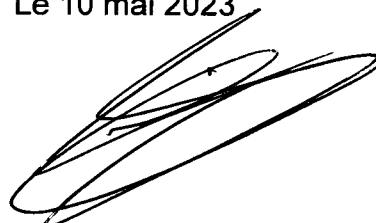
En application des dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, il convient de rappeler les conventions conclues au cours de l'exercice écoulé qui doivent être mentionnées sur le registre des décisions de l'associée unique :

- Monsieur Christophe Brunier, président de la SASU HCB, est également président de la SASU A2VL : au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, la SASU HCB a facturé la somme de 895 265 € HT au titre des locations et ventes de voitures à la SASU A2VL.
- Monsieur Christophe Brunier est président de la SASU A2VL. Au cours de l'exercice clos le 31/12/2022, la SASU A2VL a facturé à Monsieur Christophe Brunier la somme de 242 000 € HT au titre d'une vente de voiture.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Les mandats de la société AUDIT BUGEAUD, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur MIRRI Robert, Commissaire aux Comptes suppléant, arrivant à expiration à l'issue de la présente consultation, et après avoir constaté que la Société n'avait pas dépassé deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant la désignation d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux comptes suppléant pendant les deux exercices précédant l'expiration des mandats, il est proposé de ne pas procéder à la désignation de Commissaires aux Comptes.

Fait à GOUVIEUX
Le 10 mai 2023



A2VL
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 122 RUE DE LAMORLAYE, 60270 GOUVIEUX
822 791 620 RCS COMPIEGNE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 30 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-trois,
Le 30 juin,
A 15 heures,

La société HCB, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 10 000 euros, ayant son siège social 122 RUE DE LAMORLAYE, 60270 GOUVIEUX, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 817 658 263 RCS COMPIEGNE,
Représentée par son Président ,

Associée unique de la société A2VL,

En présence de Monsieur Christophe BRUNIER, Président non associé de la Société,

Étant précisé que la société AUDIT BUGEAUD, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société a été régulièrement informé des décisions devant être prises,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

Monsieur Christophe BRUNIER, Président non associé a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ainsi que le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Ces documents ont été tenus, au siège social, à la disposition du Commissaire aux Comptes, à compter du 10 juin 2022.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022, le rapport de gestion du Président et le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels ont été adressés le 10 juin 2022 à l'associée unique.

II - A pris les décisions suivantes :

- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,

- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2022 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Rémunération du Président,
- Décision relative au mandat des Commissaires aux Comptes en application de l'article L. 227-9-1 du Code de commerce,

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

L'associée unique prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique, sur proposition du Président de la Société, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 41 586,44 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	41 586,44 euros

Solde	41 586,44 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 278 515,95 euros.

Conformément à la loi, l'associée unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

TROISIEME DÉCISION

En application des dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, il convient de rappeler les conventions conclues entre la Société et son Président non associé au cours des exercices précédents et dont les effets se sont poursuivis :

- Monsieur Christophe Brunier, président de la SASU HCB, est également président de la SASU A2VL : au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le SASU HCB a facturé la somme de 895 265 € HT au titre des location et ventes de voitures à la SASU A2VL.
- Monsieur Christophe Brunier est président de la SASU A2VL. Au cours de l'exercice clos le 31/12/2022, la SASU A2VL a facturé à Monsieur Christophe Brunier la somme de 242 000 € HT au titre d'une vente de voiture.

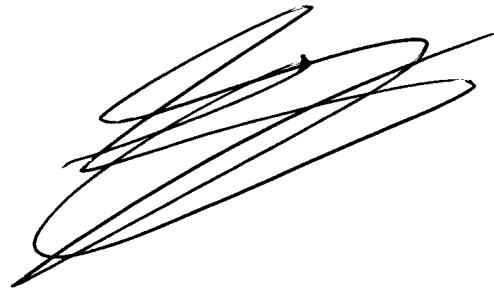
Conformément aux dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, ces conventions seront portées au registre des décisions de l'associée unique en annexe au présent procès-verbal.

QUATRIEME DÉCISION

Les mandats de la société AUDIT BUGEAUD, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur ROBERT MIRRI, Commissaire aux Comptes suppléant, étant arrivés à expiration, et après avoir constaté que la Société n'avait pas dépassé à la clôture de l'exercice deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant la désignation d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant pendant les deux exercices précédant l'expiration des mandats, l'associée unique décide de ne pas procéder à la désignation de Commissaires aux Comptes.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Pour la société ~~HCB~~ A2VL.
Représentée par M. Christophe Brunier



A2VL
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 122 RUE DE LAMORLAYE, 60270 GOUVIEUX
822 791 620 RCS COMPIEGNE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 30 JUIN 2022

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 31 décembre 2022

L'associée unique, sur proposition du Président de la Société, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 41 586,44 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	41 586,44 euros
Solde	----- 41 586,44 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 278 515,95 euros.

Conformément à la loi, l'associée unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme
Le Président

certifié conforme



